

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté de Promulgation n° 161/SLAG relative à l'application de Particule L 9 du Code du Service National

n° 161/SLAG

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
27 mars 1974

Numéro JO
n° 7 du 10/04/1974

Date du numéro
10 avril 1974

VISAS

Vul l'article 42 de la loi n° 67-521 du 3 juillet 1967 relative à l'organisation du Territoire français des Afars et des Issas, et l'article 5 du décret no 68-146 du 14 février 1968 relatif aux attributions du Haut-Commissaire dé là République dans ce territoire,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Est promulguée dans le Territoire français des. Afars et des Issas, l'instruction du 17 mai 1973 relative a l'application de l'article L 9 du code du service national et rectificatif, modifiée par l'instruction du 1er février 1974.

Art. 2

—Le présent arrêté sera enregistré, publié avec le texte promulgué au <Journal officiel> du Territoire et communiqué partout où besoin sera.